



COMITÉ D'APPEL CHARGÉ DES AFFAIRES COURANTES

Réunion du mardi 14 Novembre 2023

ATTENTION

Le présent document permet de prendre connaissance des décisions du Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes qui sont données pour information et ne remplace en rien la décision motivée qui est notifiée aux parties via notifoot. Le procès-verbal définitif avec l'ensemble des décisions motivées étant mis en ligne ultérieurement.

Cormeillais ACS 22 / Pierrelaye FC 22

U18 D3 du 22/10/23

Appel du Club du FC Pierrelaye de la décision de la Commission Statut et Règlement dans sa réunion du 23 octobre 2023 ayant décidé que la RESERVE de Cormeilles ACS était recevable et fondée.

Décision : Infirme la décision de la Commission de 1^{ère} Instance.

Dit résultat acquis sur le terrain confirmé :

Cormeilles : 0 point – 3 buts
Pierrelaye : 3 points – 6 buts

Décide d'inverser les frais initiaux de procédure

Crédit Pierrelaye : 53.50€

Débit Cormeilles : 43.50€

N'impute pas les frais d'appel de 64€ au club de Pierrelaye

Franconville FC 22 / Cormeillais ACS 22

Coupe du Comité U16 du 15/10/23

Appel du Club de Cormeillais ACS de la décision de la Commission Statut et Règlement dans sa réunion du 18 octobre 2023 ayant décidé que la demande d'évocation était recevable non fondée, le joueur concerné ayant purgé son match de suspension (1^{er} octobre Eragny ASFC 22 / Franconville 22)

Décision : Confirme la décision de la Commission de 1^{ère} Instance.

Transmet le dossier à la LPIFF concernant la compétition U15

Informe la Commission Coupes du DVOF

Impute les frais d'appel de 64€ au club de Cormeillais

Osny FC / Jouy le Moutier FC

Séniors D1 du 08/10/23

Appel du Club du FC Jouy le Moutier de la décision de la Commission Statut et Règlement dans sa réunion du 11 octobre 2023 ayant décidé que la demande d'évocation était recevable non fondée, l'absence d'un joueur sur la FMI sur le match référencé résultait d'un problème informatique.

Décision : Confirme la décision de la Commission de 1^{ère} Instance.

Impute les frais d'appel de 64€ au club de Jouy le Moutier FC